

N°912

du 06
MAI
2016



L'UNION

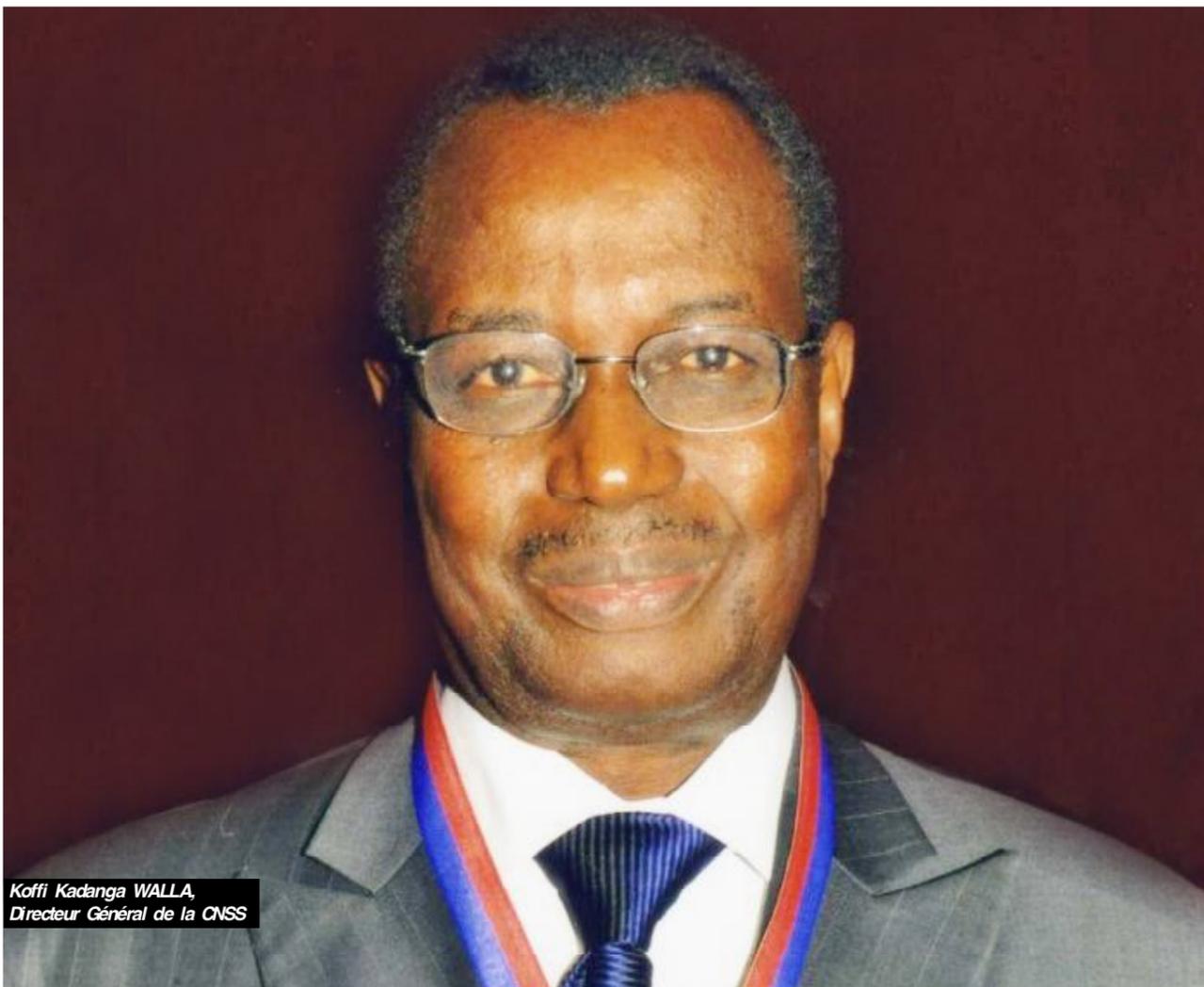
Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Passé le temps des formalités et des inaugurations

**Le Radisson Blu
Hôtel 2 Février
recrute pour la
qualité de sa cuisine
et de son bar**

P.7 Pour le compte du paiement des pensions et rentes au titre du deuxième semestre 2016

Vérification de l'existence physique à la CNSS



Koffi Kadanga WALLA,
Directeur Général de la CNSS

P.2 FESTIVAL
Création d'une Biennale
des Arts au Togo

P.4 Journée internationale de
la Femme en différé
Les hommes mettent la
main à la pâte à Ahassomé,
dans le Moyen-Mono

P.3 Pour le compte du Grand Lomé d'ici les 20 prochaines années
**Le nouveau schéma
directeur d'aménagement et
d'urbanisme dans sa phase 3**

P.3 Au profit du ministère de la Planification du développement, avec le Parnoci
**Le système intégré du suivi-
évaluation au niveau central
et sectoriel à renforcer**

AZIMUTS INFOS

Sida : des anticorps peuvent éliminer les cellules infectées

Des chercheurs viennent de montrer que certains anticorps très performants, les bNAb, peuvent reconnaître les cellules infectées par le virus du sida (VIH) et entraîner leur destruction par le système immunitaire. Cette découverte permet de mieux comprendre le mécanisme d'action de ces anticorps particuliers qui sont en cours d'essai clinique.

Le Sida est une maladie infectieuse causée par le VIH (virus de l'immunodéficience humaine). On estime que 1,2 million de personnes en sont décédées l'année dernière et que près de 35 millions sont aujourd'hui infectées par le virus, plaçant le Sida en tête des maladies infectieuses les plus meurtrières au monde (OMS, 2015). Pour combattre cette maladie, des traitements antirétroviraux existent mais, faute de moyens, seulement 16 millions de personnes y ont eu accès en 2015. De plus, le virus n'est pas complètement éliminé par ces traitements : il peut se multiplier à bas bruit et constituer ce qu'on appelle un réservoir viral. En cas d'interruption du traitement, ce réservoir peut être la source d'une nouvelle multiplication virale dans l'organisme, même après de nombreuses années de thérapie. Il est donc important de mieux comprendre les mécanismes qui régulent sa formation et de déterminer des stratégies pour l'éliminer.

Chez certains patients infectés, des anticorps particuliers ont été identifiés pour leur capacité à bloquer la réplication de très nombreuses souches de VIH-1. Ces anticorps dits "neutralisants à large spectre", ou bNAb, agissent de façon complémentaire, comme l'ont démontré les chercheurs de l'équipe d'Olivier Schwartz de l'unité "Virus et immunité" (Institut Pasteur/CNRS), cofinancée par le Vaccine Research Institute (VRI) et le groupe "Réponse humorale aux pathogènes" (Institut Pasteur/CNRS), dirigé par Hugo Mouquet, en collaboration avec l'équipe d'Olivier Lambotte, Hôpital Bicêtre. Les résultats ont été publiés le 3 mars 2016 dans Nature communications.

Les bNAb sont prometteurs pour l'immunothérapie

Tout d'abord, les bNAb neutralisent la propagation du virus, et notamment son passage de cellule à cellule. Mais ils sont également capables, pour les plus efficaces d'entre eux, de reconnaître directement celles qui sont infectées et d'entraîner leur destruction par les Natural Killer (NK), cellules du système immunitaire chargées d'éliminer celles qui sont anormales. Pour cela, les bNAb peuvent reconnaître différentes parties de l'enveloppe virale exposées à la surface des cellules humaines.

Les scientifiques ont observé que l'exposition de ces différentes parties de l'enveloppe est très variable à la surface des cellules infectées, et dépend de la souche de VIH, modulant donc la réponse des cellules immunitaires. Ils ont observé que la combinaison de différents bNAb permet d'augmenter leur efficacité pour recruter des cellules NK.

Enfin, les chercheurs ont montré que les cellules provenant du réservoir viral de patients sont également reconnues par les bNAb, à des niveaux généralement suffisants pour entraîner leur élimination.

"Ce travail représente une étape importante dans la compréhension du mécanisme d'action des anticorps neutralisants à large spectre. Il définit les paramètres contrôlant les capacités de ces anticorps à recruter des cellules immunitaires et conforte l'idée qu'ils pourraient réduire le réservoir chez les patients infectés par le VIH", explique Olivier Schwartz.

La caractérisation de ces anticorps bNAb est importante pour différentes raisons. La façon dont ils reconnaissent l'enveloppe virale donne en effet des informations précieuses pour la conception de candidats vaccins. De plus, il a déjà été démontré qu'ils peuvent être utilisés chez l'Homme. Les plus efficaces sont actuellement en cours d'essai clinique aux États-Unis pour leur faculté à abaisser significativement la charge virale pendant 28 jours. Ces immunothérapies représentent donc de nouvelles stratégies thérapeutiques ou préventives prometteuses.

A VENDRE

* 1 lot de terrain avec titre foncier sis à Sanguera - ville. Prix: 13 millions à débattre.

* 1/2 lot de terrain à Sagbado-Agotimé. Prix: 5 millions à débattre

* 1/4 lot de terrain à Sanguera derrière la gendarmerie. Prix: 2,5 millions à débattre

Contact: (228) 90 13 34 81 ou 23 20 47 55

Festival

Création d'une Biennale des Arts au Togo

Selon le communiqué du Conseil des ministres de mercredi 04 mai dernier, il est institué une biennale des Arts au Togo. Cette manifestation culturelle aura le mérite de remettre au cœur des actions nationales, la nécessité de maintenir le lien indispensable entre la culture et les actions de développement et de rehausser l'impact des actions culturelles nationales en faisant de Lomé, la capitale culturelle de la Sous-région.

La première édition de la Biennale des Arts du Togo est prévue pour 2018. La biennale proposera des espaces de réflexion, d'ex-



Guy Madjé Lorenzo, Ministre de la Communication, de la Culture et des Sports

position, d'animation et de diffusion culturelle et artistique. "Elle est

mettra en exergue le rôle de la culture comme facteur d'intégration sous-régionale ; de la paix et promotrice de l'économie créative", selon le communiqué.

La Biennale se fondera sur une approche pragmatique de la culture comme auteur de transformations des sociétés togolaises et africaines en vue de l'émergence d'industries culturelles et créatives. Un décret de nomination a été pris

en ce sens.

Il s'agit d'une première au Togo ; et ceci arrive au moment même où le Gouvernement est accusé de manquer de courage dans le domaine de soutien aux arts et aux lettres. Mais il s'agit d'un pas géant à saluer. Depuis son arrivée au pouvoir, Faure Gnassingbé s'est illustré d'abord par la création d'un Fonds d'Aide à la Culture, dont le budget quoique minime par rapport aux autres pays voisins, s'élève à plus de 300 millions CFA, à la création d'une Maison des Arts et de la Culture, à caractère international. Cette maison aura pour siège l'Ancien Palais des Hôtes de Marque, caractérisé par une architecture coloniale et illustrant emblématiquement le passage de la colonisation allemande au Togo.

Cette Biennale est la preuve que les petits pas du Gouvernement sont plutôt réfléchis et sont devenus des pas de géant.

Institutions

Le Goethe Institut lance un appel d'offres pour sa programmation 2016

Le Goethe-Institut à Lomé porte à la connaissance des artistes, associations d'artistes, galeristes, commissaires d'exposition, directeurs de festivals et autres promoteurs culturels qu'il lance, pour le compte de l'année 2016, un second appel à projets en vue de la sélection des projets artistiques et culturels à promouvoir par l'institut au cours de la période d'août à décembre 2016.

Cet appel concerne la diffusion ou la présentation des créations artistiques dans le domaine des arts de la scène (théâtre, conte, danse, musique), des arts visuels (peinture, sculpture, design, photo, dessin), de la littérature et du cinéma.

À la suite de l'appel à projets, un comité composé de professionnels de l'art et de la culture se réunira pour sélectionner les projets qui seront soutenus par le Goethe-Institut au cours de la période définie.

Par conséquent, le Goethe-Institut invite les personnes et organi-

sations intéressées à prendre connaissance des modalités de participation en téléchargeant les termes de référence de l'appel à projets ainsi que le formulaire de candidature sur son site Internet : www.goethe.de/togo

Les artistes ayant soumis des dossiers par différentes voies au cours des derniers mois, qui n'ont pas eu de suite et qui répondent aux critères de sélection, peuvent à nouveau soumettre leur dossier dans le cadre du présent appel à projets. Le Goethe-Institut se réserve le droit de programmer des manifestations culturelles en dehors du cadre de l'appel à projets.

Le Goethe-Institut rappelle qu'il ne fait pas de sponsoring, qu'il travaille sur la base d'un partenariat et qu'aucune suite ne sera donnée aux demandes de sponsoring.

Le délai d'envoi des dossiers dans le cadre de l'appel à candidature en cours est fixé au 10 juin 2016.

Arts plastiques

Une Nigériano-togolaise primée à Dakar

Modupeola Fadugba est l'une des valeurs montantes de l'art contemporain au Nigeria. Elle aime utiliser des papillons dans son travail pour représenter le changement, la transformation, les saisons et le passage inévitable du temps. Elle vient de remporter le Prix du Ministère sénégalais de la culture et de la Communication, dans le cadre de 12^{ème} édition de la biennale d'art contemporain africain (DAKART) qui se tient du 3 mai au 2 juin 2016.

Ses œuvres sont en partie caractérisées par un look vintage, des papiers brûlés et des écritures. En



2014 ; elle a remporté le prix d'un million de nairas au Concours National d'Art au Nigeria.

Elle est née au Togo mais a grandi au Nigeria. Diplômée de chimie et d'économie à l'Université de Delaware, elle se passionne pour la justice sociale et les questions d'autonomisation des femmes. Son art est au service de son combat.

Parution

Une première biographie sur Emmanuel Adebayor

Une première biographie sur le talentueux et néanmoins sulfureux footballeur togolais vient de paraître aux Editions Continents. Écrit par Zeus Aziadovo, directeur du quotidien Liberté et tout fraîchement élu membre de la HAAC, Emmanuel Adebayor, la lumière... retrace l'histoire fulgurante de la star togolaise, enfant sorti des bas-fonds de la société et plutôt à rejoindre les milieux interlopes que faire la joie de fans du foot à travers la planète.

Le livre paraîtra le 23 mai prochain. Pour Zeus komi Aziadovo, « l'histoire émuante d'Adebayor doit inspirer tous les jeunes africains qui comptent faire carrière dans le football. Ils doi-



vent comprendre que le succès est au bout de moult sacrifices ».

« Mal entouré, Sheyi a été pris parfois dans des cyclones qui ont grignoté son capital sympathie au sein de l'opinion qui a du mal à décrypter les coutures de sa personnalité, si volatile, imprévisible et en même temps séduisante ; paradoxale, avouons-le » ; introduit le préfacier Hans Masro, ancien journaliste sportif.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Pour le compte du Grand Lomé d'ici les 20 prochaines années

Le nouveau schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme dans sa phase 3

Late Pater

La dynamique démographique constatée à Lomé, qui rassemble près de 24% de la population togolaise, et l'extension de l'occupation spatiale, qui en est la conséquence directe, accentuent malheureusement les déséquilibres structurels et les dysfonctionnements défavorables à un développement harmonieux du territoire. Par le passé, la ville de Lomé, épice du Grand Lomé, a fait l'objet de plusieurs documents prévisionnels devant corriger les dysfonctionnements. Le premier document ayant défini la trame viaire du centre-ville actuel date de 1913. Après les indépendances, le plan directeur de 1969 et le plan directeur d'urbanisme de 1981 ont été élaborés. Seulement, l'exécution du plan directeur d'urbanisme de 1981 n'a été que partiellement réalisée car les options majeures devant orienter le développement de Lomé, telles que la création d'un second centre directionnel au cœur des zones d'expansion, la réalisation d'une station d'épuration d'eau et la création d'une zone verte de part et d'autre de l'actuelle voie du grand contournement, ont été négligées. Du coup, le plan d'urbanisme actuel datant de 1981 est devenu caduc. Lors du conseil des ministres du 7 avril 2016, le pouvoir de Lomé en a fait le constat. Douc le projet d'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé communiqué par le minist-



Me Fitouwo Sessenou, Ministre de l'Urbanisme et du Cadre de vie

tre Fiawo Kwadjjo Sessénou. Le nouveau plan, en cours d'élaboration, devra permettre de faire le diagnostic territorial du Grand Lomé ; de mettre en cohérence, au niveau de l'agglomération, les pratiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité urbaine et d'équipements sociaux et marchands ; et d'élaborer des propositions d'aménagement et d'urbanisme spécifique pour les différents secteurs de la ville, zones d'habitations, zones d'activités, équipements structurants, zones industrielles, etc. Ce nouveau schéma d'aménagement et d'urbanisme contribuera ainsi à coordonner les programmes locaux d'urbanisation et doter la grande agglomération de Lomé d'un do-

document de référence et de mise en cohérence pour la réglementation et la gestion rationnelle de l'espace urbain. En clair, avoir une urbanisation intégrée et efficace pour le Grand Lomé pour les 20 prochaines années.

Confiée au groupement G2 Conception International/Ecauh, l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé suit un processus inclusif en trois phases. « Les préfectures de l'Avé, des Lacs et de Zo sont également impliquées dans ce processus qui touche, d'une manière ou d'une autre, à l'aménagement de leur territoire », confie-t-on au département de l'Urbanisme. La maîtrise d'ouvrage déléguée est confiée à

l'Agetur-Togo. Aujourd'hui, c'est la dernière phase qui est amorcée, consistant en l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme proprement dit, l'élaboration des plans d'aménagement des zones spécifiques, l'élaboration du phasage de mise en œuvre et des programmes d'actions prioritaires, et l'élaboration du règlement d'urbanisme.

Bien avant, la phase diagnostique a été validée en mars 2015. Les grands constats renvoient à une saturation spatiale avec une croissance démographique élevée ; un étalement urbain trop important (seul 9% de l'ensemble du Grand Lomé n'est pas encore entré dans le processus d'urbanisation et de mutation des fonctions rurales) ; un niveau d'équipement disparate entre la périphérie et les anciens quartiers centraux ; une économie urbaine marquée par la disparition progressive du secteur primaire, la montée en puissance du secteur informel et le positionnement de l'agglomération comme un pôle tertiaire sous-régional ; une mobilité en pleine évolution avec les réseaux de transport en commun ; un environnement urbain en dégradation marqué par le risque d'inondation dans un contexte de changement climatique ; un cadre institutionnel et juridique de la planification urbaine marqué par des conflits de compétence et la désuétude des textes.

Le document établi par le cabinet de Fiawo Kwadjjo Sessénou précise que la deuxième phase,

celle de l'analyse prospective menée sur un horizon de 20 ans (2015-2035), a été validée le 9 février 2016. Consistant à examiner les futurs possibles du Grand Lomé à partir des données recueillies lors du diagnostic, elle a permis de retenir le bon scénario sur la base des avantages et inconvénients des trois scénarii élaborés et en tenant compte des équipements actuels ou projetés dans la zone métropolitaine (poste de contrôle juxtaposé de Noépé, nouvel aéroport de Gbatopé, etc.). Le scénario retenu prend en compte l'aire métropolitaine pour accueillir le surplus de population additionnelle tout en maximisant la densification : il propose donc une vision polycentrique de l'agglomération, construite autour d'une ville existante (le Grand Lomé) qu'il

convient de densifier, tout en anticipant le maintien d'une extension spatiale, inhérente à toute ville en développement. Il a l'avantage considérable de proposer des orientations en aménagement pour les localités comme Noépé, Adétikopé, Davié, Tsévié, Djagblé et Agbodrafo qui deviendront des villes satellites de Lomé et absorberont le surplus démographique.

En rappel, avec un coût global de plus de 571 millions de francs Cfa, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé est financé par l'Etat togolais à hauteur de 170 millions de francs Cfa. Le reste est partagé entre le Phud-Togo, la mairie de Lomé (60 millions de francs Cfa) et la préfecture du Golfe (60 millions de francs Cfa).

Passé le temps des formalités et des inaugurations

Le Radisson Blu Hôtel 2 Février recrute pour la qualité de sa cuisine et de son bar

Dans le cadre du démarrage de ses activités, le Radisson Blu Hôtel 2 Février recrute un sous-chef de cuisine, un junior sous-chef et un sous-chef pâtissier qui auront pour tâches d'assurer une qualité de nourriture élevée en rapport avec le marché local, en assistant le Chef de cuisine exécutif/Chef pâtissier dans tous les secteurs d'opération de la cuisine. Aux termes de l'avis de recrutement, les responsabilités consistent également à prévoir le personnel et les matériels adéquats pour chaque poste de la cuisine ; superviser la mise en place de chaque menu et assurer sa disponibilité ; veiller à la sécurité de chacun, à l'hygiène et aux respects des pratiques sanitaires ; assister le Chef de cuisine/Chef pâtissier dans la gestion, le rangement et les standards de réception des marchandises fraîches et sèches. Ou encore superviser toute la production de nourriture par les cuisiniers, et le service de la plonge.

Il est attendu du sous-chef de cuisine de disposer d'un diplôme de BTS en hôtellerie, ou d'un diplôme équivalent, et d'une expérience de 5 ans au moins à un poste similaire ; du Junior sous-chef/Junior sous-chef pâtissier d'être titulaire d'un BTH en hôtellerie ou d'un diplôme équivalent et de 5 ans d'expérience. Par ailleurs, un barman est recherché pour la mise en place et la propreté du bar ; l'exécution des commandes, l'établissement des bons de commande, le contrôle et la surveillance de l'approvisionnement des stocks, la confection des cocktails et l'assurance des services au comptoir. Un BEP des éco-

les de formation hôtelière et une expérience de 2 à 3 ans suffiraient pour ce poste. L'offre reste ouverte jusqu'au mercredi 11 mai prochain auprès du département des Ressources humaines de l'hôtel.

Inauguré le mardi 26 avril dernier par le président Faure Ghassingbé, le majestueux Hôtel 2 Février était, dans les années 80, la perle du secteur touristique togolais. Puis, les troubles politiques et les problèmes de gestion ont eu raison de l'entreprise qui s'est considérablement dégradée avant de faire faillite, commente l'agence Ecofin.

C'est le groupe mauricien Kalyan Hospitality Development, via la société togolaise ZPT Hospitality, qui a pris les choses en main et a rénové l'établissement pour un budget de 75 millions de dollars. 39% de ce montant a été fourni par le groupe, les 61% restants sont venus d'institutions telles que la BOAD, la BIDC, l'UTB et la FAGACE. Plus de 1 400 Togolais ont été employés durant la réalisation de ce projet. Le contrat stipule que l'Etat et le groupe mauricien se partageront de façon égale les profits de l'hôtel sur une durée de 30 ans, indique la même source. L'exploitation de l'établissement a été confiée au groupe Carlson Rezidor, sous la marque de prestige Radisson Blu.

L'hôtel le plus haut d'Afrique de l'Ouest dispose de 256 chambres et 64 suites, d'une salle de conférence de 3600 m², d'une piscine extérieure et d'une terrasse, d'un salon de classe affaire, d'un centre commercial, d'un gymnase, d'un spa, de terrains de tennis et d'un casino.

Au profit du ministère de la Planification du développement, avec le Pamoci

Le système intégré du suivi-évaluation au niveau central et sectoriel à renforcer

Ayant reçu un financement au titre de la Facilité d'appui à la transition, à travers le Fonds africain de développement du groupe de la Banque africaine de développement, afin de couvrir le coût du Projet d'appui à la mobilisation des ressources et au renforcement des capacités institutionnelles (Pamoci), le Gouvernement togolais a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de l'appui à la mise en œuvre de la politique et système intégrés de suivi-évaluation et du guide national de suivi-évaluation au profit du ministère de la Planification du développement.

Les services prévus comprennent l'appui à l'élaboration d'un manuel de procédure et d'organisation du système intégré de suivi-évaluation au niveau central et sectoriel ; l'appui à la mise en place des outils de suivi-évaluation des projets et programmes au niveau central et sectoriel ; l'éla-



Kossi Assimaïdou, Ministre chargé de la Planification et du Développement auprès du Ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances

laboration des modules et l'appui au renforcement des capacités en suivi-évaluation des sectoriels sur la base des études existantes tout en prenant en compte les maillons en amont (planification, programmation, budgétisation et statistiques) ; l'appui à l'élaboration d'un texte portant organisation générale du cadre institutionnel du système intégré suivi et l'évaluation. Un

appel à manifestation d'intérêt est lancé ce 6 mai 2016 pour recruter un consultant individuel de niveau minimum BAC+5 en sciences sociales, ou en sciences économiques ou en statistiques. Il doit disposer d'expériences pratiques d'au moins 10 ans en suivi-évaluation et planification, et avoir réalisé une mission d'évaluation des politiques publiques ou de mise en

œuvre d'une politique d'évaluation des politiques publiques ou de mise en œuvre d'un système intégré de suivi-évaluation durant les cinq dernières années. Il doit également disposer de compétences avérées dans la mise en œuvre des politiques publiques, plans, stratégies et de renforcement des capacités ; avoir réalisé au moins une mission de formation ; disposer d'un leadership (aptitude à diriger efficacement une équipe de travail et à coordonner les activités au sein d'une équipe en respectant le chronogramme établi) et d'une excellente capacité de rédaction et de synthèse ; démontrer de bonnes capacités de communication orale et écrite et de transfert de savoir-faire et de connaissance, etc.

Les consultants individuels intéressés ont jusqu'au 20 mai prochain, au plus tard, pour se manifester. La durée de la prestation est de six mois.

En glissement annuel, à fin décembre 2015, selon la Banque centrale Faible niveau de dépôt dans les microfinances au Togo, ainsi que des crédits octroyés

John Afolabi

Selon les données disponibles à fin décembre 2015, reprises dans une Note trimestrielle de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Boeao), le nombre d'institutions de microfinance s'est établi à six cent soixante-dix-neuf (679). L'accès des populations aux services financiers offerts s'est élargi. Le nombre de bénéficiaires des prestations de ces institutions est ressorti à près de 15,7 millions à fin décembre 2015 contre 14,2 millions à fin décembre 2014. L'analyse des indicateurs d'intermédiation des SFD - Systèmes financiers décentralisés - laisse apparaître une évolution relativement positive. A fin décembre 2015, le montant des dépôts collectés par un échantillon de systèmes financiers décentralisés (SFD) - réalisant 90% environ des activités du secteur (dépôts et crédits) - s'est établi à près de 878,1 milliards de FCFA contre 770,2 milliards de FCFA une année auparavant,

soit une hausse de 14,0%.

Par pays, les dépôts ont enregistré une hausse en Guinée-Bissau (+44,2%), au Nger (+23,7%), en Côte d'Ivoire (+22,8%), au Burkina (+18,5%), au Bénin (+14,2%) au Sénégal (+12,8%), au Mali (+11,1%) et au Togo (+2,1%). Le montant moyen des dépôts par membre s'est établi à 93.169 FCFA à fin décembre 2015 contre 90.241 FCFA un an plus tôt. Sur la base de l'évolution observée au niveau de l'échantillon, le montant total des dépôts collectés auprès de l'ensemble des SFD de l'UEMOA est estimé à 975,7 milliards de FCFA à fin décembre 2015 contre 855,7 milliards de FCFA un an auparavant. Il représente environ 6,2% du montant des dépôts détenus par les établissements de crédit de l'Union au cours de la période sous revue.

Pour sa part, l'encours des crédits octroyés par les SFD de l'échantillon a progressé de 11,8% par rapport à son niveau de fin décembre 2014, pour ressortir à 840,8 milliards

de FCFA à fin décembre 2015. Les hausses enregistrées ressortent à 30,3% en Côte d'Ivoire, 17,1% au Mali, 15,6% au Burkina, 14,8% au Nger, 8,2% au Bénin, 6,9% au Sénégal et 2,3% au Togo. En revanche, un repli a été noté en Guinée-Bissau (-20,6%).

Sur la base de l'évolution constatée à partir de l'échantillon retenu, l'encours des crédits de l'ensemble du secteur est estimé à près de 934,2 milliards de FCFA à fin décembre 2015 contre 835,8 milliards à fin décembre 2014, soit un accroissement de 11,8%. Il représente 6,9% des crédits accordés par les établissements de crédit de l'Union.

Au titre des SFD en difficulté, à fin décembre 2015, quatorze (14) institutions de microfinance demeuraient sous administration provisoire, dont trois (3) au Bénin, trois (3) au Mali, trois (3) au Sénégal, deux (2) en Guinée-Bissau, une (1) au Burkina, une (1) en Côte d'Ivoire et une (1) au Togo.

Pour un partage d'expériences et de coopération La BRVM et Paris Europlace formalisent leurs relations

La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), commune aux huit pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), et Paris Europlace, organisation en charge de développer et promouvoir la Place financière de Paris au plan international, ont signé le jeudi 28 avril 2016 une convention de partenariat. « La présente convention qui vient formaliser les relations entre les deux places financières est une opportunité unique de partage d'expériences et de coopération que nous entendons utiliser dans la mise en œuvre des actions de développement du marché financier régional de l'UEMOA », a fait savoir Edoah Kossi Amenounve, directeur général de la BRVM, cité par le portail de l'agence Ecofin.

Cette convention porte sur quatre axes: soutenir le développement de la BRVM, comme composante cardinale d'une place financière commune aux pays de



l'UEMOA, sensibiliser les entreprises africaines et les filiales africaines des entreprises européennes à la cotation boursière, développer des initiatives de recherches et d'innovations financières, mais surtout identifier les potentialités des investissements français et européens sur la BRVM, ajoute la même source.

Il est souligné que la présence française sur le marché financier de l'Afrique de l'ouest francophone

est assez forte, à l'image de la Sonatel, sa première capitalisation boursière qui est une filiale du groupe Orange. On retrouve aussi sur la cote de ce marché des entreprises comme Société Générale, Solibra, Société des Caoutchoucs du Grand Béréby, Palm CI, Total Côte d'Ivoire, Bolloré Africa Logistics. De ce point de vue, les contours d'une amélioration des choses devront être précisés, affirme l'agence Ecofin.

En raison de la demande nigériane et des fortes pluies en 2015 Hausse des prix alimentaires, induite par les produits maraîchers, de la pêche et de tubercules

Les prix des produits maraîchers ont connu une hausse sensible dans l'UEMOA en 2015. En particulier, les prix des légumineuses se sont accrus de 10,4%. Ce renchérissement résulte de la baisse de l'offre, essentiellement au second semestre 2015, en rapport avec l'incidence négative des fortes pluies sur la production et l'augmentation des exportations vers le Nigeria, indique un rapport de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Boeao) sur les prix dans l'Union. Les perturbations des circuits de commercialisation, induites par les crises sécuritaires observées dans

certaines régions, notamment du Niger, du Burkina et du Mali, ont également impacté l'offre sur les marchés de l'Union. Singulièrement, le prix du sac d'oignon (135 kg) produit au Niger, principal exportateur de cette denrée vers les autres pays de l'Union, est passé de 18.000 FCFA en avril 2015 à 60.000 FCFA en novembre 2015.

Pour les produits de la pêche, les plus fortes hausses des prix ont été enregistrées au Niger (+17,5%), au Togo (+7,3%) et au Sénégal (+4,2%), en rapport avec la baisse importante de l'offre, occasionnée par les fortes pluies. En ce qui con-

cerne les tubercules et plantains, la progression des prix dans l'Union est ressortie à 11,1% en 2015. Les tensions les plus importantes ont été notées au Sénégal, où les prix ont augmenté de 29,0% en 2015. Ces tensions tirent leur origine dans la hausse des cours mondiaux de la pomme de terre (environ +60% pour la cotation en France), qui a contribué au renchérissement de ce produit dans la zone. Cet effet a été conjugué à la réduction des approvisionnements des marchés en ce produit, notamment au Sénégal, où un gel des importations de pomme de terre a été décidé de février à juin 2015.

En soutien aux efforts des pays africains contre le braconnage Un nouveau programme du PNUD pour des mesures incitatives de conservation des espèces sauvages

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a renouvelé son soutien aux efforts déployés par les pays africains pour protéger leurs espèces sauvages. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau programme mondial de conservation de la vie sauvage qui bénéficie de financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce programme, qui prévoit que le PNUD et le FEM investissent 60 millions de dollars (autour de 30 milliards de francs Cfa) sur le continent, doit contribuer à la mise en place de mesures incitatives en faveur de la conservation des espèces sauvages et d'une meilleure gestion des zones protégées. « Le braconnage ainsi que le commerce illicite des espèces sauvages et des produits forestiers sont des actes odieux », rappelle Helen Clark, administrateur du Pnud, lors du forum Space for Giants, une rencontre de haut niveau sur la conservation organisée au Kenya. « Ce commerce international, qui représente des milliards de dollars, constitue une menace pour la sécurité, l'environnement et le développement. Il conduit à l'extinction des espèces vulnérables et en danger. Parce qu'il est illicite, il alimente aussi la corruption et les conflits, détruisant des vies, tout en aggravant la pauvreté et les inégalités ».

Dans le cadre de ce nouveau programme, le PNUD financera des activités visant à combattre le

braconnage en augmentant les investissements dans les aires de conservation communautaires, l'application des lois, l'amélioration de la capacité des systèmes judiciaires ainsi que l'adoption de lois et de politiques plus fermes de défense des espèces sauvages. Helen Clark s'est rendue au Kenya en vue de promouvoir la conservation de la vie sauvage sur le continent africain. A cette occasion, elle a participé à la plus importante opération de destruction de défenses d'éléphants et de cornes de rhinocéros jamais organisée. Uhuru Kenyatta, Président du Ke-

nia, le pays à l'initiative de cet événement, a déclaré que le massacre des éléphants mettait en danger le patrimoine naturel du continent tout en sapant l'industrie très bénéfique du tourisme, récemment confrontée à de nombreuses difficultés. Près de 105 tonnes d'ivoire et 1,3 tonne de cornes de

rhinocéros sont ainsi parties en fumée pour exhorter le monde à mettre un terme au commerce de trophées d'espèces sauvages afin de protéger un patrimoine en danger. « Pour nous, l'ivoire n'a aucune valeur à part sur nos éléphants », a martelé le président kenyan. A l'heure actuelle, les pays africains se battent pour préserver leur patrimoine naturel et notamment leurs espèces sauvages, qui occupent depuis longtemps une place importante sur le plan économique et social. Le tourisme est une industrie florissante au Kenya, dont les réserves naturelles et les

Journée internationale de la Femme en différé Les hommes mettent la main à la pâte à Ahasomé, dans le Moyen-Mono

La communauté d'Ahasomé (préfecture du Moyen-Mono), en collaboration avec Plan International Togo, a célébré en différé, le 31 mars 2016, la Journée internationale de la Femme placée sous le thème : « Droits égaux et opportunités égales pour un Togo émergent d'ici 2030 ». La célébration a été marquée par une sensibilisation grand public sur les obstacles à l'égalité de droits entre femme et homme. Ces obstacles sont souvent liés aux considérations sociales, affirme Plan International Togo. A l'exemple des travaux domestiques qui sont considérés comme des activités exclusivement réservées à la gent féminine.



Pour montrer l'importance de la participation des hommes et des garçons aux travaux domestiques, un concours de cuisine pour hommes a été organisé. Dans une ambiance festive, les hommes ont montré leurs talents culinaires, bébé au dos. « J'ai accepté participer à

cet exercice pour montrer que les garçons peuvent aussi aider les femmes et les marrants dans les tâches ménagères pour ne pas tout laisser à la charge des filles qui n'arrivent plus à avoir le temps pour leurs études », a déclaré un participant au concours.



105 tonnes d'ivoire et 1,3 tonne de cornes de rhinocéros parties en fumée

FOOTBALL/FIN DE LA MISSION DE LA FIFA

Le Col Guy AKPOVY se montre optimiste

Le Lt-Col Guy Akpovy, président de la Fédération Togolaise de Football s'est montré optimiste à la fin de la mission de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) qui a séjourné au Togo du 1er au 05 mai 2016. C'est ce que rapporte le site officiel de la FTF, ftftogo.com, jeudi.

Hervé A.

Composée de Monsieur KABLAN Sampon (Responsable du Bureau de Développement de la FIFA en Afrique de l'Ouest) et de Monsieur SPRUNGER Thierry Daniel (Consultant en Finances), la mission de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a pris fin le jeudi 05 mai sur une bonne note.

"Il s'est dégagé un net sentiment d'optimisme à la fin de cette mission conduite avec beaucoup de rigueur et de professionnalisme", a indiqué le Président Guy Kossi AKPOVY, avant d'ajouter : "nous remercions les experts de la FIFA pour leur collaboration".

Lors de son séjour, la mission a rencontré le Ministre de la

Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique, et eu plusieurs séances de travail avec le Président du Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football (FTF) le Col Guy Kossi AKPOVY, en présence du Secrétaire Général Pierre LAMADOKOU, ainsi qu'une rencontre avec le Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football.

"Conformément aux objectifs de la mission, les échanges ont permis d'édifier le Comité Exécutif sur les projets à exécuter avec le soutien de la FIFA et le processus pour faire aboutir le rapport d'audit des comptes de 2014 et 2015 de la FTF", souligne le Secrétaire Général de la FTF.

La mission a eu une séance de



Guy Kossi Akpovi, Président de la FTF

travail avec le Cabinet AEC, chargé des audits de gestion 2014 et 2015, et l'a instruit de procéder également à l'audit statutaire de 2015.

Messieurs KLABLAN Sampon et

SPRUNGER Thierry Daniel ont également eu une séance de travail avec le Cabinet KPMG, chargé de l'administration du compte FIFA de la FTF.

FOOTBALL/LIGUE DES CHAMPIONS

Le Real Madrid disputera sa 14ème finale de Coupe d'Europe, un record dans la compétition

Deux années après la finale de la Décima, le Real Madrid et l'Atlético s'affronteront de nouveau lors du match décisif de la Ligue des Champions, cette fois à Milan. Pour les Blancs, il s'agit de la quatorzième finale de Coupe d'Europe, un record dans l'histoire de la compétition. Les Madridistas sont suivis par Milan, avec 11 finales.

Le rendez-vous de San Siro, le samedi 28 mai (20h45), sera la troisième finale de la Coupe d'Europe pour l'Atlético de Madrid. Ce derby madrilène avait déjà été la finale de 2014, une première entre deux d'une même ville. De plus, l'équipe rojiblanco est la seconde équipe face à laquelle le Real Madrid répète une finale de la Coupe d'Europe après le Stade de Reims (1956 et 1959).

Pour Zinedine Zidane, l'équipe doit restée concentrée sur cette finale. "Nous n'avons encore rien remporté, ce sera un match difficile le 28 mai. Il faut que nous

nous reposions bien pour dimanche. C'est ce qui est bon dans le football, se tourner directement vers notre prochain objectif".

Le Real Madrid présente un impressionnant pourcentage de succès lors des finales: il a remporté 10 titres sur 13 possibles (77 %). La première remonte à il y a 60 ans, lors des débuts de la compétition, et avait ouvert le chemin vers cinq titres consécutifs. Après deux finales perdues en 1962 et 1964, la Sexta arrive en 1966. En 1981, le Real Madrid perdait sa dernière finale de Coupe d'Europe, puisque lors des



quatre dernières, il s'est imposé et a terminé par soulever la Coupe d'Europe (1998, 2000, 2002 et 2014)

EURO 2016

L'UEFA annonce une tournée d'explication des Lois du jeu dans les camps de base

L'UEFA est bien décidée à ce que les arbitres, joueurs et entraîneurs soient sur la même longueur d'onde lors de l'UEFA EURO 2016. Dans cette optique, elle se rendra dans les 24 camps de base avant le début du tournoi pour expliquer comment les Lois du jeu seront appliquées en France.

"Nous irons à la rencontre des 24 équipes qualifiées avant le début du tournoi, fin mai/début juin", a expliqué Collina. "Nous avons préparé plusieurs vidéos que nous montrerons aux joueurs et aux entraîneurs, de sorte que tout le monde, arbitres inclus, suive les mêmes instructions et sache ce qui sera fait sur le terrain en matière de respect des règles."

Cette démarche est particulièrement importante cette année, car l'International Football Association Board (IFAB) a modifié les Lois du Jeu et ces modifications entreront en vigueur à l'EURO



2016", a-t-il ajouté.

L'une des modifications concerne la règle de la "triple peine", jusqu'à présent constituée d'une exclusion, d'un penalty et d'une suspension pour l'annihilation d'une occasion de but manifeste dans la surface de réparation. Depuis la refonte, les arbitres sortiront un carton jaune, et plus un carton rouge, si un gardien ou un défenseur commet une faute dans la surface de réparation en tentant en toute bonne foi de jouer le ballon. Les cartons rouges et les

penalties seront toujours utilisés en cas de jeu violent, par exemple, ou de poussée ou bousculade sans intention de jouer le ballon.

"Les joueurs et les entraîneurs (à l'EURO) doivent être correctement informés de cette modification", a admis Collina, qui a insisté sur le fait que les rencontres avec les équipes n'auraient pas pour but d'avertir personnellement les joueurs.

S'agissant des poussées et bousculades dans la surface de réparation, Collina a ajouté que ces fautes étaient en diminution dans les matchs de l'UEFA depuis l'introduction des arbitres assistants supplémentaires chargés de surveiller toutes les activités dans et autour de la surface de réparation, en particulier lors des coups francs et des corners. "Les joueurs savent qu'ils sont surveillés", a-t-il affirmé.

Collina est également revenu sur les raisons de l'introduction de la technologie sur la ligne de but lors

de l'UEFA EURO 2016. Le système aidera les arbitres assistants supplémentaires qui continueront de surveiller la surface de réparation. "La technologie sur la ligne de but permettra aux arbitres assistants supplémentaires de se concentrer sur le reste de la surface de réparation afin d'être prêts à prendre une décision et à aider l'arbitre principal," a-t-il expliqué. "Nous sommes convaincus que les deux systèmes, utilisés en parallèle, feront des merveilles."

Parmi les instructions données aux arbitres en vue de l'UEFA EURO 2016, figure celle de protéger les joueurs sur le terrain. "L'une des buts premiers de l'UEFA est de préserver la sécurité des joueurs", a déclaré Collina. "Depuis plusieurs années, l'UEFA punit sévèrement les fautes qui mettent en danger l'intégrité des joueurs, ce tournoi ne fera pas exception."

"L'équipe olympique d'Algérie n'a rien à perdre à Rio"

L'ex-international algérien, Madjid Bougherra, a conseillé aux joueurs de la sélection nationale des moins de 23 ans (U23) de se libérer de toute pression lors des prochains jeux Olympiques (JO-2016) à Rio de Janeiro, estimant qu'ils "n'ont rien à perdre" dans cette manifestation.

"Nos joueurs ne doivent pas se faire un complexe lors des JO 2016, car tout ce qu'il leur arrivera dans ces jeux sera du bonus, surtout que personne n'a parié sur eux pour se qualifier à ce rendez-vous", a déclaré Bougherra, invité d'une association des journalistes sportifs de la "Mtiqjd" à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse.

La sélection des U23 avait décroché son billet pour les jeux de Rio 2016 après avoir terminé vice-champion d'Afrique de la catégorie lors de la Coupe d'Afrique des nations déroulée à la fin de l'année passée au Sénégal.

Les protégés de l'entraîneur suisse, Pierre-André Shurmann, ont mis pour l'occasion un terme à 36 ans de disette, puisque la première et seule participation du football algérien aux JO remonte au 1980 pour le compte de l'édition de Moscou.

Bougherra en a profité pour appeler les supporters et les responsables du football national à "ne pas mettre de pression" sur les joueurs, reconnaissant au passage que le tirage au sort n'a pas été clément avec les coéquipiers du gardien de but, Abdelkader Salhi.

Chelsea : Eden Hazard aurait tranché pour son mercato

Annoncé comme potentiellement partant au terme du présent exercice, Eden Hazard va-t-il quitter Chelsea ? Le meneur de jeu belge, qui termine une saison délicate en terres londonniennes, aurait une toute autre idée derrière la tête.

Auteur d'un doublé le 23 avril sur la pelouse de Bournemouth (1-4), puis du but de l'égalisation face à Tottenham (2-2) ce lundi, offrant le titre à Leicester, Eden Hazard est en forme au meilleur des moments pour son équipe nationale mais aussi pour lui-même. Car à l'approche du marché des transferts, il est toujours bon de se rappeler au bon souvenir de ses courtisans.

D'autant que des prétendants de poids restent à l'affût dans ce dossier, puisque le Real Madrid et le Paris Saint-Germain continueraient de suivre l'évolution du joueur aujourd'hui âgé de 25 ans. Mais l'intéressé, lui, a-t-il réellement envie de quitter Stamford Bridge pour se lancer un nouveau défi ? Sur le papier, bouclant là sa quatrième saison chez les Blues, l'idée de quitter Londres maintenant apparaît comme logique. Mais restant sur un exercice raté, l'ancien prodige de Lille a semble-t-il un autre plan en tête.

C'est tout du moins ce qu'affirme le Daily Mail dans ses colonnes en jeudi matin. Le tabloïd anglais révèle en effet que le numéro 10 londonien aurait fait savoir qu'il était déterminé à démontrer ses qualités à Chelsea, et redorer un blason qui était un peu écorné cette saison. Avec l'arrivée d'Antonio Conte dans la capitale anglaise à l'été, le natif de La Louvière sait en tout cas qu'il jouera gros, alors que les compteurs seront remis à zéro. À lui de démontrer qu'en dépit des critiques, il reste un élément fondamental du club.

L'incroyable moisson de titres de Dimitri Payet !

Auteur d'une belle saison du côté de West Ham, Dimitri Payet a fait une véritable razzia sur les titres individuels remis à l'occasion du gala des Hammers.

Tout a déjà été dit, ou presque, sur la fantastique saison de Dimitri Payet (29 ans) en Premier League. Pour son premier exercice sous la tunique de West Ham, le meneur de jeu a inscrit 12 réalisations et délivré 13 passes décisives toutes compétitions confondues. Un superbe double-double qui valide des prestations solides et spectaculaires sous la houlette de Slaven Bilic. Dans son sillage, les Londoniens, actuellement 6es au classement, sont bien partis pour décrocher un billet pour l'Europe à l'occasion de la saison 2016/17. De quoi être plébiscité par tout un club.

Mardi, à l'occasion du gala de fin de saison des Hammers, l'ancien Marseillais (2013-2015) a été largement récompensé, avec cinq titres sur six possibles. Il a ainsi glané le titre de joueur de l'année, décerné par les supporters, devançant Michael Antonio et Mark Noble sur le podium. Ses propres coéquipiers l'ont également élu joueur de l'année. Une belle marque de respect pour celui qui a aussi été sacré recrue de l'année avant de recevoir des distinctions au titre du plus beau but de l'année et de meilleur buteur de la saison. Une large moisson de titres qui, après une nomination dans l'équipe-type de l'année en Premier League, ravit évidemment le Réunionnais, interrogé par le site officiel du club. "C'est un énorme honneur et un moment magique pour moi au club. C'est la reconnaissance de mon travail et j'en suis très heureux", a-t-il témoigné avant de poursuivre.

"Je ne pensais pas m'adapter aussi vite pour être honnête. Je croyais que ce serait plus compliqué, mais avec mes fabuleux coéquipiers, le manager et le staff, l'adaptation a été plus facile que prévu", a-t-il confié, espérant être de la liste de Didier Deschamps pour l'Euro.

Aux Assemblées annuelles 2016 à Lusaka

La BAD fait une fixation sur l'énergie et le changement climatique

Les Assemblées annuelles 2016 de la Banque africaine de développement (BAD) auront lieu du lundi 23 mai au vendredi 27 mai 2016, au Centre international de conférences de Mulungushi à Lusaka, en Zambie. Cette année, le thème des assises est "Énergie et changement climatique" et portera sur l'une des "Cinq grandes priorités" de la Banque, notamment "Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie". Il fera également référence au Nouveau Pacte de l'énergie de la Banque et aux principales résolutions prises lors des récentes négociations de l'ONU sur le réchauffement climatique (COP21). Le thème des Assemblées annuelles 2016 s'aligne sur deux des Objectifs de développement durable (ODD) : l'ODD7 ("garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable") et l'ODD13 ("prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions"), apprend-on de source proche de l'institution.



Annual Meetings Assemblées annuelles
May 23-27 mai

Les Assemblées annuelles de la BAD sont le plus grand événement annuel qu'elle organise et sa plus grande fenêtre sur le monde. Elles réunissent quelque 5 000 délégués et participants, et comprennent une quarantaine de manifestations officielles, outre l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, qui est le but fondamental des Assemblées.

Les gouverneurs de la Banque

sont les ministres des finances, du commerce ou du développement de ses 54 pays membres régionaux et de ses 26 pays membres non régionaux. Les Assemblées sont le forum incontournable des représentants des gouvernements, des entreprises, de la société civile et des médias - d'Afrique et d'ailleurs - pour débattre du développement social et économique du continent.

Au Ghana voisin

L'inflation atteint 19,5% au sortir du 1er trimestre 2016

Depuis le mois de mars 2016, le Ghana a subi une inflation de l'ordre de 19,2% contre 18,5% en février dernier. Après les transports publics, ce sont les tarifs de l'eau, de l'électricité et de l'essence qui ont connu une augmentation considérable au sortir du premier trimestre 2016, rapporte l'agence Ecofin. La banque centrale du Ghana a annoncé mardi 26 avril 2016 que la réduction de l'inflation devient une priorité.



Selon l'agence Reuters, il est aussi question de réduire les taux d'intérêt pratiqués par la banque centrale afin de faciliter, pour les PME, l'accès au crédit dans les banques commerciales. Cette volonté de la banque centrale gha-

néenne de réduire l'inflation intervient au moment où le gouvernement devrait émettre une obligation sur trois ans. Il est question de lever 115 millions d'euro. Les deux dernières opérations sur le mar-

ché financier avaient permis de lever près de 231 millions d'euros pour le refinancement de la dette qui se situait à 25,6 milliards de dollars au sortir de 2015.

Au terme de la campagne 2015/2016

La production de coton recule de 30% Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la récolte de coton est passée de 450 000 tonnes, durant la campagne 2014/2015, à 310 000 tonnes cette année, enregistrant un recul de 30%. Selon l'organisation interprofessionnelle agricole de la filière coton (Intercoton), cette contre-performance est due aux conditions météorologiques défavorables et à l'usage de semences de mauvaise qualité.

Alors que la nouvelle saison

devrait débuter dans un mois, les responsables de l'Intercoton sont passés dans 40 localités du pays remotiver les producteurs. «*En effet, la chute brutale de la production de coton graine de 30% cette campagne avec un rendement sans précédent de 776 kg/ha était susceptible de décourager les producteurs si rien n'était fait*», a expliqué l'organisation à l'APA.

Les producteurs ont profité de

cette occasion pour soumettre leurs doléances à l'Intercoton. Ces requêtes portent sur l'octroi de semences et d'intrants de meilleure qualité, des prêts pour la période de soudure et une meilleure gestion des prêts contractés pour payer les intrants et les semences. La Côte d'Ivoire est le troisième producteur de coton d'Afrique subsaharienne, derrière le Burkina Faso et le Mali.

Pour renforcer la confiance des créanciers dans la zone

L'OHADA soucieuse de la protection juridique des investissements dans son espace

Le Centre de Recherches et d'Études en Droit et Institutions Judiciaires en Afrique (CREDIJ), en lien avec la Faculté de Droit et de Sciences Politiques (FADESP) de l'Université d'Abomey-Calavi, au Bénin, organise les lundi 9 et mardi 10 mai prochains un colloque international intitulé «*Protection juridique des investissements dans l'espace OHADA : retour sur la réforme de l'organisation des procédures collectives d'apurement du passif*».

L'ambition de cet événement est multiple. Dans un premier temps, soulignent les organisateurs, il sera nécessaire de mettre en exergue les innovations introduites par la révision de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif et d'étudier en détail les mécanismes de fonctionnement de certaines d'entre elles. Par la suite, il sera également appréciable de voir dans quelle mesure ces innovations sont à même de renforcer la confiance des investisseurs et des créanciers dans le droit de la zone OHADA. Outre le renforcement de l'attractivité économique et juridique de l'espace OHADA, il sera également opportun de préciser les mesures à même de renforcer la

sécurité juridique des investissements nationaux et internationaux dans le traitement des entreprises en difficulté.

Au terme du 40^{ème} Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui s'est tenu à Grand-Bassam, en République de Côte d'Ivoire le 10 septembre 2015, l'Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif (AUPC) a été révisé par les Etats Membres. Inchangé depuis le 1^{er} juillet 1998, date de l'adoption originale de l'AUPC, il était indispensable de faire évoluer le texte afin de l'adapter aux réalités et aux besoins des pays de l'espace OHADA.

En effet, la confrontation du texte d'origine avec les réalités de la pratique a permis de mettre en lumière certaines insuffisances renforçant la nécessité d'une réforme. Tout d'abord, la pratique a montré qu'il était indispensable de pouvoir recourir à la médiation et à la conciliation afin d'être mieux à même de conclure des accords extrajudiciaires entre débiteurs et créanciers. En ce sens, l'absence de procédure préventive de conciliation était à déplorer. Dans le même temps,

jugées trop longues et bien souvent inadaptées aux petites et moyennes entreprises, les procédures de traitement de entreprises en difficultés devaient être réformées. Il en allait de même de la profession de mandataire judiciaire qui, jusqu'alors, n'était pas réglementée. Enfin, le sort des faillites internationales ouvertes hors de l'espace OHADA n'était pas réglé par le précédent Acte uniforme.

Le Professeur Akodah Ayéwouadan de l'Université de Lomé, ses collègues Eric Montcho-Agbossa, Roch Gnahoui David et Joseph Djogbénu, tous de l'Université d'Abomey-Calavi, ainsi que Filiga Michel Sawadogo de l'Université de Ouagadougou auront la charge de conduire ces enseignements. Le besoin de réforme des règles régissant le traitement des entreprises en difficulté a conduit le législateur OHADA à poursuivre deux grands objectifs fondamentaux que sont d'une part la nécessité de renforcer l'efficacité et la célérité des procédures collectives et d'autre part d'instituer un équilibre entre le sauvetage des entreprises viables et le paiement substantiel des créanciers.

Construction et extension de nouvelles usines d'égrenage

La BOAD appuie la Compagnie malienne pour 32,92 milliards

La Banque ouest-africaine de développement (Boad), a signé, le 21 avril 2016, deux conventions de prêt avec la Direction Générale de la Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT), conventions dont la première est relative au financement partiel du projet d'extension et de modernisation des capacités d'égrenage de la CMDT. La Boad y participe avec un prêt à long terme de 15 milliards de francs Cfa, soit 36% du coût total du projet. L'opération consiste d'abord à implanter deux nouvelles usines d'égrenage d'une capacité unitaire de 50 000 tonnes de coton-graine. Elle est également destinée à moderniser et étendre trois autres usines d'égrenage existantes d'une capacité totale de 20 000 tonnes, indique un communiqué de presse.

Par la seconde convention, la Boad renforce son appui à la CMDT dans la couverture partielle des besoins inhérents à son exploitation lors des campagnes cotonnières 2015-2016 et 2016-2017. Le montant de cette opération à court terme s'élève à 13,5 milliards. La Banque ajoute le prêt de 4,42 milliards accordé dans le cadre d'un tour de table organisé par la Banque de développement du Mali (BDM) en vue

du financement syndiqué de la campagne cotonnière 2015-2016 au Mali. Le total du concours à court terme de la Boad s'établit ainsi à 17,92 milliards. La BOAD contribue au financement de la campagne cotonnière au Mali pour la cinquième année consécutive.

Deuxième produit d'exportation après l'or, le coton fait vivre directement ou indirectement 3,3 millions de personnes, soit environ 21% de la population malienne. La filière cotonnière représente également une source importante de devises pour le pays et stimule la production céréalière.



COMMUNIQUE

Le Bureau Exécutif du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) informe les promoteurs, directeurs et responsables des médias membres de l'organisation, que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 13 mai 2016 à partir de 08h à l'Agora Senghor, conformément aux dispositions des articles 15 et 17 des statuts.

Cette assemblée générale qui verra le renouvellement du Bureau Exécutif dont le mandat est arrivé à expiration, se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

- 1- Cérémonie d'ouverture ;
- 2- Présentation et adoption du rapport moral ;
- 3- Présentation et adoption du rapport d'activités ;
- 4- Présentation et adoption du rapport financier ;
- 5- Election du Bureau Exécutif ;
- 6- Divers.

Fait à Lomé, le 28 avril 2016.

Le Président

Jean-Paul AGBOH AHOULETE

Pour le compte du paiement des pensions et rentes au titre du deuxième semestre 2016

Vérification de l'existence physique à la CNSS

Chaque année, la Caisse nationale de sécurité sociale, Cnss, procède à la vérification physique de l'ensemble de ses pensionnés et rentiers. Une méthode à double objectif : s'assurer que ce sont les ayants-droits qui bénéficient réellement des allocations et actualiser le fichier des assurés. Le tout, afin d'éviter les présumées fraudes. Pour le compte de l'année 2016, l'équipe de Koffi Walla a lancé depuis le 18 avril dernier la campagne de vérification qui va couvrir la période du 09 mai au 15 juin 2016.

Eric J.

Au Togo, le régime de sécurité sociale vise essentiellement les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants. C'est dire que l'Homme est au centre de ce régime contrairement à d'autres où il est axé sur la maladie et le chômage. Cependant, les victimes d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle sont prises en charge par la Cnss. Encore plus, dans le cadre du Code du travail, les soins sont dispensés aux salariés et aux membres de leur famille dans des structures sanitaires publiques. Le fait est que, la pauvreté agissante ne permet pas aux travailleurs, avec des salaires indigents, de se prendre entièrement en charge dans des moments difficiles, surtout de maladie ou d'invalidité. Rappelons que le Smig au Togo est aujourd'hui de 35.000 FCfa et que la consultation dans des centres privés est en moyenne de 3.500 FCfa en attendant les soins.

Placée sous le contrôle de l'Etat, la Cnss a une véritable vocation sociale. C'est ainsi que ses principales activités couvrant les prestations familiales, les pensions (invalidité, vieillesse, décès-survivants) et les accidents du travail et maladies professionnelles reposent sur une importante action sanitaire. Tenez ! Les prestations familiales comprennent : les indemnités journalières de maternité, les

allocations prénatales et les allocations familiales. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les soins médicaux, la fourniture de prothèses, la réadaptation fonctionnelle ; une indemnité journalière en cas d'incapacité temporaire ; une rente ou une allocation en cas d'incapacité permanente ; une allocation de frais funéraires et des rentes de survivants en cas de décès sont servies aux assurés. Quant aux pensions, elles concernent la vieillesse, l'invalidité et le décès (survivants). De constat général, cette catégorie constitue la frange la plus importante des assurés de la Cnss. Du coup, elle nécessite une attention particulière et un encadrement efficace.

Ce n'est donc que de bonne guerre que la Cnss utilise tous les canaux de communication nécessaires pour rappeler à ses assurés les dispositions pratiques à prendre afin de rentrer dans leurs droits. Pour cette année, le communiqué daté du 8 avril 2016 et signé du Directeur général de la Cnss, M. Koffi Kadanga Walla, stipule qu'il est porté « à la connaissance des bénéficiaires de pensions et de rentes que l'opération semestrielle de vérification de leur existence physique en vue du paiement des pensions et rentes au titre du deuxième semestre 2016, se déroulera du 9 mai au 15 juin sur toute l'étendue du territoire na-



tional.» Dans le souci de faciliter la tâche aux bénéficiaires, des dispositions sont prises pour que les lieux de formalités se trouvent non seulement à Lomé mais également dans sept (07) autres grandes villes situées dans les différentes régions économiques, à savoir : Tsévié, Kévé, Aného, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong. «A cet effet, le Directeur Général de la CNSS invite les pensionnés et rentiers concernés à se représenter sur les différents sites de contrôle de leurs localités de résidence munis des documents suivants :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, nouveau permis de conduire, livret d'épargne qui doit comporter la photo d'identité du bénéficiaire et le cachet de l'institution émettrice) en cours de validité,

- La notification d'attribution du droit, la souche du certificat de vie ou du certificat de mariage ou le reçu du dernier contrôle physique, portant les références du/ des droit(s).» poursuit le communiqué. Avec une notification importante : « Les bénéficiaires

ayant procédé à des changements d'identité (noms et prénoms) doivent se munir des copies légalisées des jugements rectificatifs des actes de naissance.»

Evidemment, «le Directeur Général de la CNSS rappelle aux

bénéficiaires concernés que le paiement des droits de ceux qui ne se présenteront pas à cette opération de contrôle, sera, conformément au code de sécurité sociale, suspendu à compter du 1^{er} juillet 2016.» indique-t-on.

Pour finir, le DG de la Cnss invite «les parents et amis des bénéficiaires concernés par le présent communiqué, à en faire une large diffusion auprès de leurs relations.»

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Togo est un établissement de droit privé d'utilité publique et placés sous le contrôle de l'Etat. Sa mission consiste à recouvrer des cotisations sociales, gérer ces cotisations sociales, payer des prestations sociales. Les cotisations sociales sont prélevées sur la totalité des revenus et avantages versés au salarié.

Santé/ paludisme

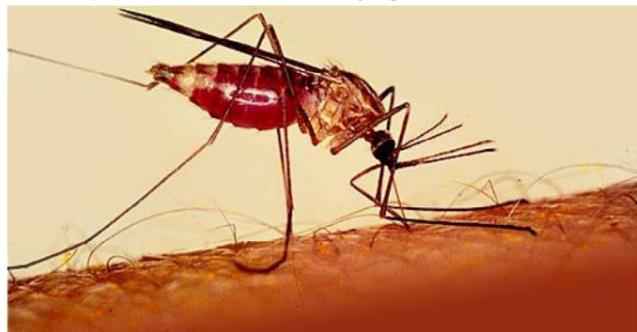
Plus de 214 millions de malades enregistrés en 2015

Le paludisme est l'une des maladies les plus répandues et les plus meurtrières en Afrique et dans certaines régions du monde. Le combat contre cette pathologie est quasiment permanent pour certains pays de l'Afrique subsaharienne. Fort heureusement, la lutte avance dans le bon sens et 6 pays africains vont éra-

diquer totalement le paludisme sur leur territoire d'ici 4 ans. Mais, selon les estimations publiées récemment par l'Organisation mondiale de la Santé ou l'OMS, cette pathologie, dont les vecteurs sont les moustiques, est sur le point d'être vaincue dans

plusieurs pays en Afrique. Cette bonne nouvelle concerne également les autres nations qui enregistrent encore des paludéens dans leur territoire. «L'OMS estime que 21 pays sont en mesure d'atteindre cet objectif, parmi lesquels figurent 6 pays de la région Afrique, où le fardeau de la maladie est le plus lourd», relaye le site de Minute Buzz.

L'OMS prône «une action ciblée et une coopération transfrontalière» pour pouvoir efficacement combattre définitivement le paludisme dans le monde. Néanmoins, il faudra des années pour complètement éradiquer cette maladie. Selon le rapport de cette institution internationale, cette maladie pourrait être combattue d'ici 2020 si tout le monde donne du sien. Pour information, en 2015, plus de 214 millions de paludéens ont été enregistrés dans le monde et près de 213 562 000 ont survécu à leur maladie.



diquer totalement le paludisme sur leur territoire d'ici 4 ans.

En Europe, le paludisme a été officiellement éradiqué de la carte en 2015, c'est également le cas en Asie centrale. Seulement, dans

Mais, selon les estimations publiées récemment par l'Organisation mondiale de la Santé ou l'OMS, cette pathologie, dont les vecteurs sont les moustiques, est sur le point d'être vaincue dans

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1317 DE LOTO BENZ DU 13 AVRIL 2016

Le tirage hebdomadaire de LOTO BENZ a été effectué ce mercredi 20 Avril 2016 et porte le numéro 1318.

Mercredi dernier, des parieurs basés à KARA, SOKODE, BLITTA, BADOU et LOME ont remporté de nombreux gros lots.

Ainsi, les points de vente 1210 et 2129 basés respectivement à SOKODE et BADOU ont recensé chacun un lot de 750.000 F CFA.

La ville de KARA s'est démarquée par un lot de 500.000 F CFA et un gros lot de 1.000.000 F CFA gagnés auprès des opérateurs 10026 et 10001.

Un parieur résidant à BLITTA a remporté la somme de 500.000 F CFA sur le point de vente 10401.

A LOME, il est enregistré deux lots de 750.000 F CFA, un gros lot de 1.000.000 F CFA, un gros lot de 1.250.000 F CFA et un super gros lot de 2.250.000 F CFA gagnés auprès des opérateurs 5008, 70335, 5337, 6812 et 70335.

Achète à 200 F CFA, les tickets ZEM qui te font gagner de l'argent et des motos. Gratte ton ticket ZEM et si tu trouves 3 fois le symbole étoile, tu gagnes immédiatement le lot mentionné en dessous. «AVEC ZEM, PREND DE L'AVANCE»

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNECHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1320 de LOTO BENZ du mercredi 04 Mai 2016

Numéro de base

78

08

58

83

40



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

BA
N° 10.11.15./CNSS/DG/DAI-SP

COMMUNIQUE

Opération de vérification de l'existence physique des pensionnés et rentiers relevant du régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Togo et résidant sur le territoire national

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des bénéficiaires de pensions et de rentes que l'opération semestrielle de vérification de leur existence physique en vue du paiement des pensions et rentes au titre du deuxième semestre 2016, se déroulera du 09 mai au 15 juin 2016 sur toute l'étendue du territoire national.

L'opération se tiendra simultanément à Lomé et à l'intérieur du pays suivant le calendrier général ci-après :

LOCALITES	DATES DE CONTROLE	SITES DU CONTRÔLE	HORAIRES DU CONTRÔLE	
			Matin	Après - midi
ZONE LOME	du 09 mai au 15 juin 2016.	Agence CNSS Lomé (Hanoukopé),	Tous les jours, sauf les samedis et dimanches	
PREFECTURE DU ZIO	du 01 au 03 juin 2016	Bureaux de la Mairie de Tsévié		
PREFECTURE DE L'AVE	Les 01 et 02 juin 2016	Bureaux de la Préfecture de l'Avé (KEVE)		
ZONE ANEHO	du 09 mai au 10 juin 2016	Agence CNSS Aného et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE ATAKPAME	du 09 mai au 15 juin 2016	Agence CNSS d'Atakpamé et dans les différentes préfectures de la zone	8 H à 13H	14 H à 17 H
ZONE SOKODE	du 09 mai au 10 juin 2016	Agence CNSS Sokodé et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE KARA	du 09 mai au 10 juin 2016	Agence CNSS Kara et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE DAPAONG	du 09 mai au 10 juin 2016	Agence CNSS Dapaong et dans les différentes préfectures de la zone		

A cet effet, le Directeur Général de la CNSS invite les pensionnés et rentiers concernés à se présenter sur les différents sites de contrôle de leurs localités de résidence munis des documents suivants :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, nouveau permis de conduire, livret d'épargne) en cours de validité,
 - le livret d'épargne doit comporter la photo d'identité du bénéficiaire et le cachet de l'institution émettrice.
- La notification d'attribution du droit, la souche du certificat de vie ou du certificat de non remariage ou le reçu du dernier contrôle physique, portant les références du/des droit (s).

NB : Les bénéficiaires ayant procédé à des changements d'identité (noms et prénoms) doivent se munir des copies légalisées des jugements rectificatifs des actes de naissance.

A Lomé, afin d'éviter des bousculades aux guichets de contrôle de l'agence CNSS Hanoukopé, les bénéficiaires relevant de la commune de Lomé et de la Préfecture du Golfe sont invités à respecter le calendrier ci-après établi à leur intention :

Groupe de bénéficiaires	Sites de contrôle	Dates de passage au contrôle
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont compris entre 23 et 26 279	AGENCE CNSS HANOUKOPE	Du 09 au 13 mai 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont compris entre 26 280 et 39 079		Du 17 au 20 mai 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont supérieurs à 39 079		Du 23 au 27 mai 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : > FUCEC > COOPECTRASSTO > COOPEC-AD > ORABANK		Du 30 mai au 03 juin 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : > CCP > SPT > UTB, > ECOBANK > BIA		Du 06 au 09 juin 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : > BICI > SIAB > BANQUE ATLANTIQUE > BRS > BSIC > DIAMOND BANK > BOA		Du 10 au 13 juin 2016
Tous les retardataires		Les 14 et 15 juin 2016

Les pensionnés et rentiers résidant dans les préfectures du Zio, de l'Avé et dans les zones couvertes par les agences d'Aného, d'Atakpamé, de Sokodé, de Kara et de Dapaong sont priés de se conformer aux communiqués détaillés de passage les concernant et qui seront diffusés sur les médias locaux, affichés dans les agences de la CNSS, aux chefs-lieux de leurs préfectures de résidence et déposés auprès des responsables locaux de la FENARET/CNSS.

Le Directeur Général de la CNSS rappelle aux bénéficiaires concernés que le paiement des droits de ceux qui ne se présenteront pas à cette opération de contrôle, sera conformément au code de sécurité sociale, suspendu à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le directeur général invite les parents et amis des bénéficiaires concernés par le présent communiqué, à en faire une large diffusion auprès de leurs relations.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Route d'Atakpamé 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOME-TOGO
Tél (228) 22 25 96 96 Télécopie: (228) 22 51 99 26

BIA TOGO 00136280001 - 64
BTCI 05904200167 - 58
ECOBANK 7010231400063401

CCP-LOME 6310002011001000
BPEC 11354150018
Diamond Bank 223004172016-68

UTB 310040544004000
SIAB 01251104005071
ORABANK 030301992001-83

Fait à Lomé, le 1^{er} 8 AVR 2016


Le Directeur Général
Koffi Kadanga WALLA